



DANS QUELQUES JOURS : UN PLAIDOYER POUR UN PLAN PSYCHIQUE

Nous avons eu des moments forts en 2016, avec les nombreux travaux et concertations dans le cadre du volet spécifique «handicap psychique». Ceci devrait permettre des avancées significatives.

Nous regrettons que cette stratégie, prévue de 2017 à 2021, arrive bien tard dans le temps.

Mais nous serons vigilants quant aux premiers engagements cette année et, bien entendu, très attentifs à leur poursuite lors des changements au niveau politique, en 2017.

Et c'est dans cette perspective que nous avons voulu préparer avec nos partenaires **un plaidoyer pour un plan psychique**.

Notre texte fait le constat que l'accès aux soins psychiques est trop tardif, qu'il connaît trop de ruptures et que les malades ne peuvent bénéficier partout de soins de qualité et diversifiés (innovations thérapeutiques - psychothérapies - soins de réhabilitation). L'accès aux soins somatiques est aussi très insuffisant et les addictions trop rarement traitées.

Nous relevons aussi que les besoins de nos proches ne sont pas suffisamment pris en compte : PCH - logement accompagné - formation - activités, et l'accompagnement, d'une manière globale,

afin d'éviter la discontinuité des parcours.

De plus, nous connaissons une disparité territoriale d'accès aux droits sociaux.

Nous dénonçons aussi la stigmatisation et les préjugés négatifs dont souffrent les personnes malades psychiques dans la société, et les discriminations dont elles sont victimes.

Nous avons, dans ce plaidoyer, développé les axes prioritaires pour répondre à tous ces manques, insuffisances autour des besoins concomitants dans le parcours de soin, le parcours de vie, l'accès aux droits fondamentaux. En s'appuyant sur des principes d'équité, de coordination, de formation, de recherche, mais aussi de cadre légal.

Sans oublier le soutien à l'entourage, et aux associations d'usagers.

Ce plan psychique nécessite une programmation tant calendaire que financière et un pilotage avec critères d'évaluation.

Actuellement, le gouvernement, en application de la Loi de Modernisation de notre Système de Santé, travaille sur des décrets qui nous concernent directement : isolement et contention - projet territorial de santé mentale. Tous ces sujets sont abordés dans le Conseil National de Santé Mentale et le Comité de pilotage de la Psychiatrie. Nous sommes très présents dans tous ces dispositifs.

Bien cordialement à vous,

Béatrice Borrel, Présidente

LE VOLET "HANDICAP PSYCHIQUE" DE LA STRATÉGIE QUINQUENNALE DE L'ÉVOLUTION DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE DÉVOILÉ

L'Unafam a pris part à l'élaboration du volet spécifique "handicap psychique" de la stratégie pluriannuelle de l'offre médico-sociale 2017-2021 en participant au comité de pilotage mis en place en septembre 2016 par Ségolène Neuville, Secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion (cf Lettre de la Présidente n°44).

La présentation des axes retenus par le Gouvernement vient d'être publiée. Les travaux de concertation menés durant l'automne 2016 ont ainsi permis de définir **sept axes stratégiques** :

1. Prendre en compte la **spécificité du handicap psychique** dans la mise en œuvre des politiques de santé mentale.
2. Déployer et accompagner la mise en

œuvre d'un **parcours global coordonné** pour les personnes en situation ou à risque de handicap psychique.

3. Prévenir et **réduire les situations de non-recours** initial ou après une rupture du parcours

4. Accompagner et maintenir l'**insertion des personnes en situation de handicap psychique** vers le logement et l'emploi.

5. Impulser une démarche pour **changer les représentations** sociales du handicap psychique.

6. **Faire évoluer les pratiques** des professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social

7. **Améliorer les connaissances**.

Il s'agit-là d'un document capital puisqu'il émane du **Gouvernement suite au Co-**

mité Interministériel du Handicap et non d'un ministère.

Ce volet comporte, en outre, **de nombreuses fiches actions détaillées, dans lesquelles l'Unafam figure comme association ressource**.

Par ailleurs, a aussi été rendu public le document "**Soutenir et accompagner les aidants de personnes en situation de handicap**". Il a pour objectif de proposer des mesures de soutien aux aidants pour offrir une réponse adaptée à chacun.

L'Unafam se félicite de l'implication du Gouvernement dans ces mesures visant à répondre aux besoins des personnes vivant avec des troubles psychiques. Nos bénévoles, qui ont pris une large part dans cette avancée, seront attentifs à leur concrétisation.

REVENU MINIMUM : L'UNAFAM AUDITIONNÉE PAR LE CESE

Le 15 décembre 2016, l'Unafam a été auditionnée au **Conseil économique, social et environnemental** à l'occasion d'une table ronde dédiée aux enjeux du handicap dans le cadre de la commission temporaire du CESE sur le « **revenu minimum social garanti** ». Celle-ci réunissait 3 associations représentatives : l'Unafam, l'APF et l'UNAPEI.

Roselyne Touroude, Vice-présidente de l'Unafam, y a exposé les problématiques spécifiques au handicap psychique ; les participants ont manifesté leur grand intérêt, avouant à la fin qu'ils avaient beaucoup

appris car ne connaissant pas ce handicap, et en ayant bien souvent des représentations négatives et fausses.

En ce qui concerne l'**Allocation Adulte Handicapé**, les positions des 3 associations ont été identiques : en faire un vrai **revenu d'existence pérenne pour les personnes handicapées**, la sortir du champ des minima sociaux. Nous vous tiendrons informés des suites données à cette audition.

La vidéo de l'interview est accessible [sur le site Internet du CESE](#).

MARTINE BUNGENER REÇOIT LE PRIX OPECST-INSERM 2016

Le **Prix Opecst-Inserm 2016 a été décerné à Martine Bungener**, économiste et sociologue, pour son **travail au service du dialogue entre les malades, leurs proches et les chercheurs**. Remarquée pour ses premiers travaux publiés dans les années 1980 consacrés au rôle des aidants de personnes malades soignées à domicile, elle est **contactée par l'Unafam pour démontrer l'impact de la prise en charge à domicile des personnes vivant avec des troubles psychiques sur leur famille**. Martine Bungener déclare avoir été marquée par cette collaboration avec l'Unafam, qui l'a encouragée à concentrer ses recherches sur le travail des aidants. Une étude

conjointe avec le Cermes3 (Centre de recherche Médecine, Sciences, Santé, Santé mentale, Société), intitulée « **Que vivent, que pensent les familles avec un proche atteint de troubles psychiques graves ?** », est notamment parue dans la revue *Un autre regard* (n°2 – 2013).

Martine Bungener est aussi présidente du Groupe de réflexion avec les associations de malades (GRAM) de l'Inserm, dont elle est l'un des membres fondateurs.

Pour en savoir plus sur Martine Bungener et ses dernières publications, [rendez-vous sur le site Internet du Cermes3](#).

LE DÉCRET SUR L'EMPLOI ACCOMPAGNÉ ENFIN PUBLIÉ

Nouveau dispositif inscrit dans la loi travail entré en vigueur le 1^{er} janvier 2017 ([décret](#) d'application paru au Journal Officiel le 27 décembre 2016), l'emploi accompagné prévoit un **appui médico-social et professionnel pour les personnes en situation de handicap, notamment psychique**. Il s'agit d'une avancée importante pour les personnes concernées puisque cette mesure, financée à 50% par l'Etat, est destinée à **favoriser l'insertion, mais aussi le maintien dans l'emploi en milieu ordinaire, public ou**

privé, grâce à un suivi au long cours.

L'Unafam, qui a impulsé et porté ce projet depuis ses débuts, se réjouit de le voir se concrétiser enfin et suit de près sa mise en œuvre.

Pour en savoir plus sur les modalités de mise en œuvre du dispositif d'emploi accompagné, [rendez-vous sur le site Internet du Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social](#).

LE SÉNAT PUBLIE UN RAPPORT SUR LA PRISE EN CHARGE DES PERSONNES HANDICAPÉES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

Environ **6 800 personnes handicapées, dont 1 451 enfants, sont actuellement prises en charge à l'étranger** (principalement en Belgique, et plus particulièrement en Wallonie). Tel est le constat dressé par le rapport adopté par la commission des affaires sociales le 14 décembre 2016, qui pointe du doigt une **grande opacité, notamment quant au suivi des personnes concernées et au financement** des soins. Pour prévenir les ruptures de parcours, décloisonner et enrichir l'offre médico-sociale, **les rapporteurs formulent 40 propositions**.

Entre autres : promouvoir le **travail en réseau, renforcer le suivi et le contrôle** des établissements, **consolider les données** concernant les personnes, **encourager les projets de désinstitutionalisation** via des logements autonomes... Le rapport souligne **l'urgence de la situation**. Le chantier est de taille et les Français vivant avec un handicap psychique ainsi que leur entourage, nombreusement concernés par ces dépôts, sont en attente de réponses sur ce dossier et de solutions alternatives.

Focus

LE DISPOSITIF "UN CHEZ-SOI D'ABORD" EN VOIE DE GENERALISATION

Lancée fin 2010 par le ministère du Développement Durable, l'expérimentation Un chez soi d'abord a été mise en place sur **4 agglomérations : Lille, Marseille, Toulouse et Paris**. Le principe : **apporter une réponse à la prise en charge des personnes sans-abri vivant avec des troubles psychiques en leur proposant un accès direct à un logement ordinaire et durable doublé d'un accompagnement médico-social intensif**.

L'évaluation du programme a démontré son efficacité : inclusion sociale favorisée, parcours de soins facilité, diminution des symptômes...

Il a donc été décidé par décret paru au Journal Officiel le 30 décembre dernier d'**étendre ce programme en donnant un**

cadre pérenne au dispositif des appartements de coordination thérapeutique comportant un logement accompagné « Un chez-soi d'abord ». Par ailleurs, Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la Santé, Emmanuelle Cosse, ministre du Logement et de l'Habitat durable, et Ségolène Neuville, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et de la Lutte contre l'exclusion annoncent qu'elles soutiendront la **généralisation de l'évaluation en 2017 et que les ARS lanceront prochainement des appels à projets pour élargir l'implantation du programme sur l'ensemble du territoire avec 16 nouveaux sites et un objectif de 2 000 logements**.

Nous vous tiendrons informés des diverses avancées de ce protocole.

MILLE MERCI POUR VOTRE MOBILISATION



L'Unafam souhaite vous **remercier chaleureusement pour votre générosité** suite à l'appel aux dons qui vous a été envoyé par e-mail le 16 décembre dernier.

Mille mercis, donc, à vous tous pour ces dons, mais aussi pour votre **implication bénévole** qui constitue les forces vives de notre association.

Vous recevrez également fin janvier un courrier vous invitant à **renouveler votre adhésion en 2017**. Cette cotisation est capitale pour que l'Unafam puisse vous aider et porter votre voix auprès des pouvoirs publics. C'est pourquoi nous vous renouvelons par avance nos remerciements, nous continuerons à mener notre combat et à initier d'ambitieux projets en cette nouvelle année, et c'est en grande partie grâce à vous que nous pouvons le faire.

NEURODON 2017

La Fédération pour la Recherche sur le Cerveau (FRC), dont l'Unafam est membre, organise chaque année, depuis 2002, le Neurodon, une opération de collecte de fonds nationale au profit de la recherche contre les maladies et les handicaps neurologiques.

Cette année, l'opération aura lieu dans les magasins Carrefour et Carrefour Market du **20 au 26 mars 2017**.

Des coupons munis d'un code barre d'une valeur de 2€ sont remis par des bénévoles aux clients et ajoutés au montant de leurs achats par l'hôtesse de caisse. À la fin de l'opération, l'ensemble des magasins Carrefour reverse la valeur totale des dons enregistrés à la FRC. Pour cette importante opération, la FRC recherche des bénévoles pour :

- Distribuer aux clients ces coupons munis d'un code barre d'une valeur de 2 euros ;
- Sensibiliser les clients à l'importance de soutenir la recherche sur le cerveau ;
- Inciter les clients à présenter le coupon à leur passage en caisse.

Pour être bénévole lors du Neurodon 2017, complétez [ce formulaire](#).

ERRATUM

Dans la *Lettre de la Présidente* de novembre 2016, la Charte du parcours de santé est mentionnée comme "mise en place par la DGS". Il s'agit en réalité du travail collectif d'une instance de démocratie sanitaire puisque l'Unafam y a travaillé pendant plus d'un an dans le cadre de la Commission Spécialisée dans le domaine des Droits des Usagers (CSDU) de la Conférence Nationale de Santé (CNS : organisme consultatif placé auprès du ministre chargé de la santé).

SISM 2017 : PARLONS DE LA SANTÉ MENTALE AU TRAVAIL !

Du **13 au 26 mars 2017**, les 28^{èmes} Semaines d'information sur la Santé Mentale (SISM) auront pour thème : **Santé mentale et travail**.

Avec les exigences de flexibilité, de mobilité et de responsabilités, le travail se trouve parfois à l'origine de détériorations de la santé psychique des individus. D'autre part, l'accès et le maintien dans l'emploi lorsqu'on est en situation de handicap psychique soulève des questionnements complexes. Pourtant, le travail peut avoir des effets bénéfiques sur la santé mentale, en renforçant le sentiment d'inclusion sociale, de statut, d'identité et d'estime de soi. Les SISM invitent à ouvrir le débat sur la question.

Les SISM s'adressent au grand public. L'Unafam organise ou participe à une très grande partie des manifestations organisées lors de chaque édition. La liste des événements SISM Unafam est consultable sur le site Internet de l'Unafam, l'intégralité des manifestations [sur les site des SISM](#). Si vous souhaitez participer à leur organisation, contactez votre délégation.



Agenda

COLLOQUE « RENCONTRE DE L'ACCESSIBILITÉ »

L'Apact (Association promotion de l'accessibilité et de la conception pour tous) organise un colloque consacré à l'économie de l'accessibilité : l'accessibilité, facteur de développement et atout économique, le **22 février 2016** de 9h à 17h à l'Hôtel de Ville de **Paris**. Inscription gratuite et obligatoire (nombre de places limité) en ligne via [ce lien](#).

Renseignements : contact@apact.fr

LA MALADIE BIPOLAIRE EN 2017, UN ENJEU DE SANTÉ PUBLIQUE

La délégation Unafam des Vosges organise une conférence du Pr Jean-Pierre Kahn (Professeur de Psychiatrie, Praticien Hospitalier ;

Chef de Service au CHU de Nancy ; Responsable du Centre expert pour les troubles bipolaires de la Fondation FondaMental) intitulée « La maladie bipolaire en 2017, un enjeu de santé publique » le **27 janvier** à 15h à **Epinal** (Espace Cours – Avenue Gambetta). La conférence sera suivie d'un échange avec la salle.

Renseignements : 88@unafam.org - 03 29 64 05 73

27^{ÈME} COLLOQUE DE L'ADDES

Le 27^{ème} colloque de l'ADDES (Association pour le Développement des Données sur l'Économie Sociale) se tiendra le **26 janvier** de 9h00 à 17h30 au siège de la MGEN - 3 Square Max Hymans - 75015 **Paris** sur la thématique " Les relations entre l'économie sociale et solidaire et les pouvoirs publics".

Renseignements et inscriptions en suivant [ce lien](#).

• FOIRE AUX QUESTIONS • SERVICE SOCIAL •

Pour avoir un accord d'une Prestation de Compensation du Handicap "aide humaine", faut-il un taux d'incapacité permanente d'au moins 80% ? Par ailleurs, la PCH permettrait-elle de soutenir ma fille dans son rôle de maman ?

1° La PCH aide humaine n'est pas liée à un taux d'incapacité mais seulement à l'une des conditions suivantes :

- Présenter une **difficulté absolue** ou deux graves pour la réalisation des **actes essentiels** : toilette, habillage, alimentation, élimination, déplacements (à l'intérieur du logement, à l'extérieur pour des démarches liées au handicap et qui nécessitent la présence de la personne handicapée).

- Ou avoir besoin d'au moins **45 minutes d'aide par jour** pour ces actes et/ou pour une surveillance requise par des troubles psychiques, cognitifs, mentaux. **Nul besoin d'un taux d'incapacité pour obtenir la PCH aide humaine**, chacun de ces dispositifs relève d'un outil évaluateur et d'un référentiel réglementaire différents. Un taux d'incapacité "minimal" de 50% ne peut être un motif de refus d'une PCH.

2° L'**aide à la parentalité** n'existe pas actuellement dans le cadre de la PCH mais elle fait partie de la série de **nouvelles mesures** en faveur des personnes handicapées annoncées en Décembre 2016 (date d'application non précisée) par le Comité Interministériel du Handicap

(CIH), suite à la Conférence Nationale du Handicap de Mai 2016.

Le CIH a décidé de **créer une aide humaine à la parentalité dans le cadre de la PCH**, pour les personnes handicapées ayant des enfants âgés de 0 à 7 ans ; cette aide humaine prévoit une intervention de :

• 1h par jour auprès des parents vivant avec un handicap mental ou psychique et ayant des enfants de moins de 7 ans.

• 3h par jour auprès des parents vivant avec un handicap sensoriel, moteur et ayant des enfants de moins de 3 ans (1h si les enfants ont plus de trois ans).

ATELIERS D'ENTRAIDE « PROSPECT »

PROCHAINS ATELIERS :

- | | |
|--|---|
| • Lyon (69) : 27, 28 et 29 janvier | • Loos-lès-Lille (59) : 11, 12 et 18 mars |
| • Angers (49) : 27, 28 et 29 janvier | • Paris (75) : 17, 18 et 19 mars |
| • Albi (81) : 28, 29 janvier et 18 février | • Annecy (74) : 18, 25 et 26 mars |
| • Saint-Nom-La-Bretèche (78) : 11, 12 et 25 mars | • Lyon (69) : 18, 25 mars et 1 ^{er} avril |
| • Thionville (57) : 4, 11 et 18 mars | • Alès (30) : 24, 25 mars et 1 ^{er} avril |
| • Melun (77) : 10, 11 et 24 mars | • Créteil (94) : 24, 25 mars et 1 ^{er} avril |

JOURNÉE D'INFORMATION « TROUBLES PSYCHIQUES »

La journée d'information « Troubles psychiques » permet d'approfondir ses connaissances sur les maladies et le handicap psychique ainsi que sur les différentes offres de soin, les structures sanitaires et médico-sociales du département.

Cette journée d'information est gratuite. Elle est animée par un bénévole de l'Unafam et un professionnel (psychologue, infirmier de secteur psychiatrique, cadre de santé...).

PROCHAINES SESSIONS :

- | | | |
|--------------------------------|----------------------------|------------------------------|
| • Montlignon (95) : 21 janvier | • Paris (75) : 25 février | • Montpellier (34) : 25 mars |
| • Nantes (44) : 21 janvier | • Strasbourg (67) : 4 mars | |
| • Metz (57) : 21 janvier | • Nantes (44) : 11 mars | |

Les ateliers d'entraide « Prospect » et la formation « Troubles psychiques » sont ouverts à toute personne touchée par les troubles psychiques d'un proche, qu'elle soit adhérente ou non à l'Unafam. Informations et inscriptions auprès de vos délégations.